

Dès notre arrivée à Ouagadougou, j'ai tenu à réitérer publiquement que le Canada allait continuer de fournir à la Haute-Volta comme à tout le Sahel une aide alimentaire à la mesure de ses moyens et des besoins de la région, dans le cadre du programme triennal annoncé par moi lors de la Conférence de Rome sur l'alimentation et dont mon rapport à la Chambre du 11 avril a détaillé les affectations pour l'année financière 1975-1976. J'ai évoqué, dans la deuxième partie de ce rapport, les principaux éléments de mes pourparlers avec le ministre voltaïque des Affaires étrangères, le Lieutenant-colonel Saye Zerbo.

Au plan strictement bilatéral, nous avons procédé à un échange de vues sur les modalités administratives de la représentation diplomatique canadienne en Haute-Volta. La Chambre sait que la pratique de mon Ministère ces dernières années, en Afrique comme dans d'autres régions du globe, a été d'installer des ambassades bien équipées et dotées de tous les services requis en des points stratégiques, sur les grands axes de communications, et d'accréditer les chefs de mission y résidant dans les capitales environnantes. Cette politique est certes flexible et peut facilement être adaptée à des circonstances particulières. C'est ainsi que nous avons ouvert à Ouagadougou et Niamey des bureaux relevant de l'Ambassade du Canada à Abidjan, et à Bamako, un bureau